

DECRET N° 99 - 174 **DU** 21 septembre 1999
portant nomination du greffier en chef de la haute cour de justice

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu la loi n° 1-99 du 8 janvier 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement de la haute cour de justice ;
Vu le décret n° 99-75 du 24 avril 1999 portant organisation administrative de la haute cour de justice et de son secrétariat – greffe ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

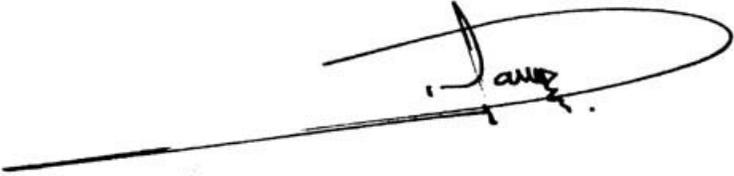
DECRETE :

Article 1^{er} : ~~Monsieur~~ Jean OUISSIKA, greffier en chef de 1^{ère} classe, de 2^{ème} échelon, est nommé greffier en chef de la haute cour de justice.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur

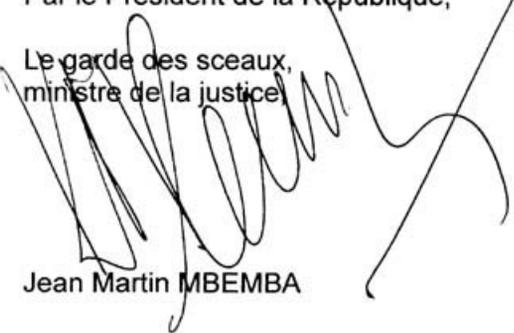
Article 3 : le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à Brazzaville, le 21 septembre 1999



Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,



Le garde des sceaux,
ministre de la justice,

Jean Martin MBEMBA



Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Mathias DZON